

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DU SPORT - ADEPS

SERVICE SPORT ET VIE FEDERALE
FORMATION DE CADRES SPORTIFS

**CENTRE DE FORMATION DU
CLUB ALPIN BELGE® - ASBL**

Fédération Francophone d'Escalade, d'Alpinisme et de Randonnée

ALPINISME
SKI ALPINISME

Vol 2 – FORMATION SPECIFIQUE

VADE-MECUM DE LA FORMATION DES MONITEURS

COMMISSION PEDAGOGIQUE

Décembre 2011 / Version 9

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

1.	GÉNÉRALITÉS & VUE D'ENSEMBLE	3
1.1.	Cadre de la norme	3
1.2.	Expérience requise	3
1.3.	Durée théorique de la formation	3
1.4.	Inscriptions	3
1.5.	Schéma de base des normes de formation	4
1.6.	Inscription définitive	5
1.7.	Stage didactique – normes générales	5
1.8.	Matériel personnel	7
1.9.	Assurance personnelle	7
1.10.	Organigramme général – brevets et niveaux	9
1.11.	Poids de la formation par niveau	10
1.12.	Poids de la formation par matières	11
2.	MONITEUR D'ALPINISME – NIVEAU 1	12
2.1.	Champ d'application du brevet – droits et prérogatives	12
2.2.	Conditions préalables d'accès à la formation	12
2.3.	Monographie des connaissances & compétences	14
2.4.	Localisation et durée de la formation	23
2.5.	Stage didactique – normes spécifiques	24
2.6.	Passerelle entre l'alpinisme et le ski alpinisme	24
2.7.	Passerelle entre l'alpinisme et l'escalade	24
2.8.	Recyclage	25
3.	MONITEUR DE SKI ALPINISME – NIVEAU 1	26
3.1.	Champ d'application du brevet – droits et prérogatives	26
3.2.	Conditions préalables d'accès à la formation	26

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3.3. Monographie des connaissances & compétences	27
3.4. Localisation et durée de la formation	36
3.5. Stage didactique – normes spécifiques	37
3.6. Passerelle entre l'alpinisme et le ski alpinisme	37
3.7. Recyclage	37
4. MONITEUR D'ALPINISME NIVEAU 3 (ASPIRANT GUIDE) ET NIVEAU 4 (GUIDE DE HAUTE MONTAGNE).	38
4.1. Champ d'application du brevet – droits et prérogatives	38
4.2. Conditions préalables d'accès à la formation	38
4.3. Cursus de formations de l'ENSA – Aspirant-guide et Guide de Haute montagne	39
5. LISTE DES ANNEXES	40
5.1. Liste de courses moniteur d'alpinisme niveau 1-2	40
5.2. Evaluation du stage didactique niveau 1	40
5.3. Documents ENSA	40

Vol 2. ALPINISMECOMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

1. Généralités & Vue d'ensemble

1.1. Cadre de la norme

La norme concernant l'alpinisme s'appuie sur les stipulations du « Volume 1 - Document cadre ». Le présent volume lui est consacré.

1.2. Expérience requise

Le candidat doit être un alpiniste ou skieur alpiniste expérimenté et actif depuis au moins 5 ans. Voilà pourquoi un CV sportif et une liste de courses* sont demandés à l'admission.

1.3. Durée théorique de la formation

- 1.3.1. La formation, validation comprise, sur l'ensemble des 3 niveaux (voir « 1.10 Organigramme général ») peut s'étendre en fonction des programmations sur une durée minimum de 4 ans.
- 1.3.2. Cette formation peut s'allonger si le candidat ne possède pas l'expérience requise ou une liste suffisante de courses.

1.4. Inscriptions

- 1.4.1. Le candidat peut s'inscrire à la formation via le formulaire d'inscription disponible sur le site web du CAB (www.clubalpin.be → Formations des moniteurs sportifs → Inscription on-line...) ou en envoyant un courriel, courrier ou fax au Centre de Formation du CAB[†] entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre de l'année précédent la formation (courriel : formations@clubalpin.be, fax : 081/22.30.63, 129 av Albert 1^{er} à 5000 Namur).
- 1.4.2. Un dossier d'inscription et un courrier de convocation aux tests probatoires seront alors envoyés au candidat au plus tard 15 jours avant les tests.
- 1.4.3. La PAF[‡] servant à couvrir les frais liés aux tests probatoires devra être versée sur le compte du Centre de Formations du Club Alpin Belge, en abrégé : CF CAB, 088-2166008-90 (IBAN : BE34 0882 1660 0890 – BIC : GKCCBEBB) au plus tard 5 jours avant les tests (mention : PROBA + réf. de la formation, ex : PROBA ALP 1 2010 + votre nom et prénom).
- 1.4.4. Le dossier d'inscription devra être soigneusement complété et apporté au titulaire de formation le jour des tests probatoires pour interview et analyse ultérieure.
- 1.4.5. Si le dossier d'inscription est accepté et que le candidat satisfait aux tests probatoires : le candidat recevra dans les 30 jours (suivant les tests) un courrier l'invitant à effectuer le versement du minerval de la formation sur le compte du CF CAB 088-2166008-90 (IBAN : BE34 0882 1660 0890 – BIC : GKCCBEBB – mention : référence de la formation, ex. : ALP 1 2010 + nom et prénom). L'inscription aux cours spécifiques ne sera effective qu'au moment de la réception du minerval sur le compte du CF CAB.

* Liste de courses d'alpinisme ou de ski alpinisme permettant de juger de l'expérience acquise en dehors de la formation. Par facilité, le mot « course » sera employé pour l'ensemble de l'activité.

† Communément appelé le CF CAB, terme qui sera repris dans tout le document.

‡ Le montant de la PAF sera indiqué sur le site web du Club Alpin Belge (<http://www.clubalpin.be/club.html#cadres> – cliquer sur le lien « Programme des formations des moniteurs » ainsi que dans la revue éditée par le Club Alpin Belge : Ardennes & Alpes, édition de la mi-mai de l'année précédant la formation (ex. : formation 2011, inscription 2010 : Ardennes & Alpes n°164 publié mi-mai 2010).

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- 1.4.6. Si le dossier est refusé : le candidat recevra dans les 30 jours (suivant les tests probatoires) un courrier lui signalant que sa candidature est refusée et précisant quels sont les manquements à son dossier.
- 1.4.7. Le dossier d'inscription complété comprendra :
- 1.4.7.1. une fiche signalétique avec une photo d'identité récente ;
 - 1.4.7.2. une photocopie de l'affiliation au Club Alpin Belge® ou à une autre fédération nationale d'alpinisme ;
 - 1.4.7.3. un curriculum vitae concernant le profil sportif et pédagogique du candidat : expérience et niveau en alpinisme ou ski alpinisme, types et temps d'entraînement, motivations, projets éventuels, autres sports pratiqués, expérience pédagogique et de leadership, ... ;
 - 1.4.7.4. une liste de courses qui sera fonction de la discipline alpinisme ou ski alpinisme. Le candidat réalisera une liste de toutes les courses qu'il aura réalisées, et ce, sans éliminer les courses faciles ou celles qu'il estime peu significatives ou les répétitions. La description se fera chronologiquement dans un tableau, en plusieurs points pour chaque course (exemple en annexe 5.1). Les éléments essentiels sont :
 - ✓ lieu ;
 - ✓ altitude ou dénivelée positive ;
 - ✓ itinéraire ;
 - ✓ type de course (rocher, glace, neige, mixte) pour l'alpinisme et raid ou randonnée pour le ski alpinisme ;
 - ✓ hauteur de la paroi (alpinisme) ;
 - ✓ la cotation, la difficulté ;
 - ✓ la position dans la cordée (1, 2, ou R = réversible) ou celle de leader (L) ou d'accompagnant en ski alpinisme (A) ;
 - ✓ les conditions météo.

Les exigences quantitatives sont définies dans les chapitres traitant des formations par niveau.

Cette liste de course fera l'objet d'une analyse, d'une interview et d'une évaluation au point de vue qualitatif. En cas d'insuffisance, la candidature peut être refusée.

1.5. Schéma de base des normes de formation

- 1.5.1. Les cours généraux du niveau 2 et 3 ne sont pas développés dans ce document. Cependant, les volumes horaires sont repris dans le chapitre « 1.11. – Poids de la formation par matières ».
- 1.5.2. Les normes de formation spécifique par niveau sont développées dans les chapitres 2 à 4.
- 1.5.3. Le schéma de base de chaque norme de formation comprend les éléments suivants :
- le champ d'application du brevet – droits et prérogatives ;
 - les conditions préalables d'accès à la formation ;
 - la définition des tests probatoires ;
 - la monographie des connaissances et des compétences ;

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

Remarque : les méthodes d'évaluation font partie des monographies. En fonction de la méthode d'apprentissage utilisée, le titulaire et les chargés de cours peuvent modifier le type d'évaluation indiqué.

- *les règles de réalisation des stages didactiques.*

1.5.4. Le nombre d'heures et de jours indiqués dans le dossier sont des volumes horaires minimum. Elles servent de base à l'élaboration du planning de formation en jours « calendrier » du titulaire.

1.6. Inscription définitive

L'inscription est **définitive** dès l'instant où le stagiaire répond aux conditions préalables d'accès à la formation et a payé le minerval des cours spécifiques.

1.7. Stage didactique – normes générales

- Énoncé des compétences

Etre capable de :

Gérer administrativement et pratiquement l'ensemble des activités de stage.

Organiser la programmation (recherche et proposition de stage, mise en place de projet, contact avec le maître de stage, rencontre avec les fédérations, les organismes commanditaires, etc.).

Rédiger le projet de stage et en particulier les préparations de leçons ou d'activités avant la réalisation pratique et présenter celles-ci pour évaluation à son maître de stage.

Préparer et organiser des courses en haute montagne et des écoles de neige, glace et rocher.

Evaluer l'activité réalisée et définir ce qui est « à revoir » ou « à corriger ».

- 1.7.1. Ce chapitre décrit les normes générales. Les normes particulières se retrouvent dans les chapitres réservés aux nomenclatures par niveau.
- 1.7.2. Dès que le stagiaire a reçu la confirmation de la réussite des cours spécifiques, sa formation continue sur le terrain pendant 40 h (5 jours) pour le niveau 1.
- 1.7.3. Le stage didactique se fait dans le cadre défini au paragraphe 10 du « Vol. 1 – Document cadre ». Sauf avis contraire, il doit se faire au plus tard 2 ans après la réussite des cours spécifiques.
- 1.7.4. Le stage se fera dans le cadre d'une activité programmée par le Club Alpin Belge (fédération ou clubs) ou une autre fédération nationale d'alpinisme.
- 1.7.5. Le candidat recherche, seul ou en groupe, les possibilités de stage didactique ainsi qu'un maître de stage.
- 1.7.6. Le candidat ou le groupe maîtrise la gestion du stage didactique.
- 1.7.7. L'évaluation du candidat portera principalement sur :
- la sécurité ;
 - les compétences techniques et didactiques du candidat ;
 - le dossier de stage (cf. 1.7.8).

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- 1.7.8. Le dossier de stage comprendra 2 volets distincts :
- le projet de stage ;
 - le rapport de stage.
- 1.7.9. Le stagiaire ou le groupe adressera au CF CAB une demande de réalisation de stage au minimum 1 mois avant la réalisation de celui-ci.
- 1.7.10. La demande de stage sera confirmée par le CF CAB.
- 1.7.11. **Avant la réalisation du stage**, le stagiaire ou le groupe enverra au CF CAB le projet de stage détaillé.
- 1.7.12. Ce projet doit respecter les normes de réalisation propre à chaque niveau.
- 1.7.13. Le projet de stage comprendra au moins :
- le nom et les coordonnées du maître de stage (adresse, tél., brevet) ;
 - cadre du stage : fédération, organisme, responsable, ... ;
 - le calendrier complet : dates, heures de prestation, endroits ;
 - la description du groupe d'élèves : nombre, âge, type de population, ... ;
 - les objectifs techniques et didactiques.
- 1.7.14. **Après le stage**, le stagiaire ou le groupe établira un rapport qui comprendra :
- les préparations de leçon (école de neige/glace/rocher, atelier de sauvetage en crevasse, atelier technique de ski hors piste, ...) préparations de courses (itinéraire, météo, timing, matériel, etc.)[§] ;
 - le carnet de bord succinct : « ce qui a été réalisé », comment et avec qui ;
 - les points forts : « ce qui est à répéter » ;
 - les opportunités à développer dans le cadre d'un futur stage : « ce qui est à revoir ou à corriger ».
- 1.7.15. **Après le stage**, le stagiaire enverra au CF CAB :
- le document d'évaluation signé par lui-même et le maître de stage ;
 - le rapport de stage.

[§] Tous ces documents sont ceux que le stagiaire aura réalisés et conçus « in situ » avant la réalisation des cours ou des courses. Des documents manuscrits, structurés et présentables sont suffisants. Des annexes avec bulletins météo, dessins ou croquis valent mieux qu'un long discours. L'objectif est « de penser » à tout afin d'anticiper les événements, les difficultés et les points essentiels qui mènent à la maîtrise de ce que l'on réalise.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

1.8. Matériel personnel

- 1.8.1. Le stagiaire doit être en possession de son matériel personnel pour participer à la formation. Il gère et maîtrise celui-ci en fonction du type d'activité. Si l'état du matériel est contraire aux règles de sécurité admises, les chargés de cours peuvent intervenir pour interdire ou faire remplacer le matériel visé.
- 1.8.2. Il est composé à la fois du matériel technique et du matériel nécessaire à toute formation : fardes, nécessaire de prise de notes et d'informations, carnets de route, des cours et dossiers de lecture, ...
- 1.8.3. Le matériel technique personnel comprend au moins les éléments suivant :
- pour l'alpinisme : casque, baudrier, corde double, dégaines, système d'assurage (type ATC guide, reverso ou autre matériel similaire), 5 mousquetons à vis, 2 cordelettes pour autobloquants (7 mm), jeu de coinces classiques et mécaniques, 1 piolet technique standard + 1 piolet traction, broches à glace, crampons, vêtements de haute montagne, boussole, altimètre, cartes IGN.
 - pour le ski alpinisme : skis/bâtons/peaux, ARVA/pelle/sonde, casque, baudrier, corde de glacier, système d'assurage (type ATC guide, reverso ou autre matériel similaire), 5 mousquetons à vis, 2 cordelettes pour autobloquants (7 mm), 1 piolet standard, broches à glace, crampons, vêtements de haute montagne, boussole, altimètre, GPS, cartes IGN.
- 1.8.4. Du matériel technique peut éventuellement être prêté par le CAB si le stagiaire en fait la demande et sous réserve de disponibilité.
- 1.8.5. En cas d'incertitude ou de doute, le stagiaire s'informe auprès de son titulaire.

Le casque est obligatoire pour toutes les activités techniques, en falaise et en montagne : au sol (dans le périmètre de travail), en paroi et en course.

1.9. Assurance personnelle

1.9.1. Responsabilité civile (RC)

Pour les activités sportives des cours spécifiques : le stagiaire est couvert en tant que « pratiquant » par la RC de sa fédération (CAB, CAF, ...)

Pour les stages didactiques : le stagiaire reste couvert en tant que « encadrant » par la RC du CAB lorsque l'activité est organisée sous la tutelle du CAB (fédération ou clubs).

Si l'activité est réalisée sous la tutelle d'une autre association, le stagiaire doit s'assurer de sa couverture ou posséder sa propre RC professionnelle dont les montants doivent être au moins équivalents à ceux garantis par la RC de l'Union Professionnelle des Métiers de la Montagne (UPMM), par exemple.

L'UPMM propose d'ailleurs une RC professionnelle à tarif réduit pour les stages didactiques des futurs moniteurs des 3 disciplines (alpinisme, escalade, randonnée). Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'UPMM : rue du Puisatier 3 à 1341 Céroux-Mousty, tél. : +32 475.397.817 – C.B. : 068-2229129-96, E-mail : upmm@skynet.be – Web : <http://www.upmm.be>.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

1.9.2. Assurance individuelle accident

Le stagiaire membre du CAB est assuré en individuel accident. Deux cas peuvent se présenter :

- le membre a une mutuelle. Celle-ci intervient et la partie des frais qu'elle ne rembourse pas sera remboursée si la somme dépasse 250,00 € (franchise anglaise) avec un maximum de 2.500,00 € ;
- le membre n'a pas de mutuelle. L'assurance va lui rembourser ses frais au-delà de 250,00 € (franchise anglaise) avec un maximum de 2.500,00 €.

Si le stagiaire est membre d'une autre fédération, il est tenu de s'informer auprès de celle-ci pour connaître les garanties proposées par l'assurance de ladite fédération.

1.9.3. Assurance couvrant les membres du Club Alpin Belge ASBL

- Responsabilité civile (dans les limites du contrat)
 - Dommages corporels : 3.718.403,00 €
 - Dommages matériels : 371.840,00 €
 - Franchise : 125,00 €
- Frais de recherche et secours : 4.957,00 € (sans dépasser 24.789,00 €) par sinistre frappant plusieurs assurés.
 - Franchise Europe : 247,00 €
 - Franchise hors Europe : 620,00 €
- Individuelle accident

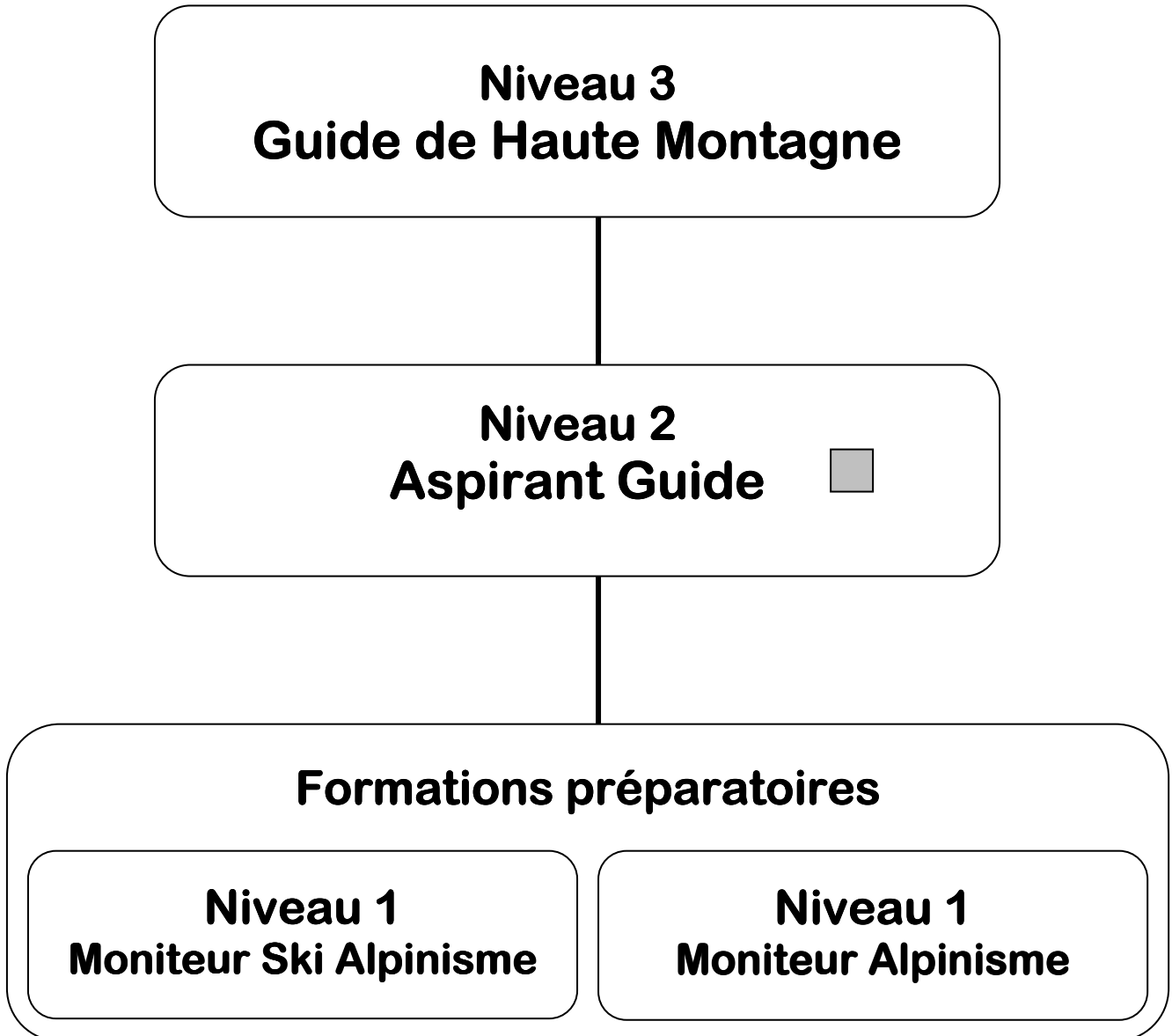
La compagnie s'engage à payer les sommes convenues lorsque l'assuré est victime d'un accident survenu lors d'une activité assurée.

 - Décès : 7.437,00 €.
 - Invalidité permanente : 14.874,00 €
 - Frais médicaux à charge de l'assuré : franchise de 250,00 €, c'est-à-dire que si les frais supportés sont inférieurs à 250,00 €, ils restent à charge de l'assuré. S'ils sont supérieurs à 250,00 €, ils seront remboursés à partir du premier cent jusqu'à un plafond de 2.500,00 €.
- Protection juridique
 - Intervention limitée à 15.000,00 € pour les dommages matériels et immatériels.
 - Intervention limitée à 35.000,00 € pour le recours civil concernant les lésions corporelles.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

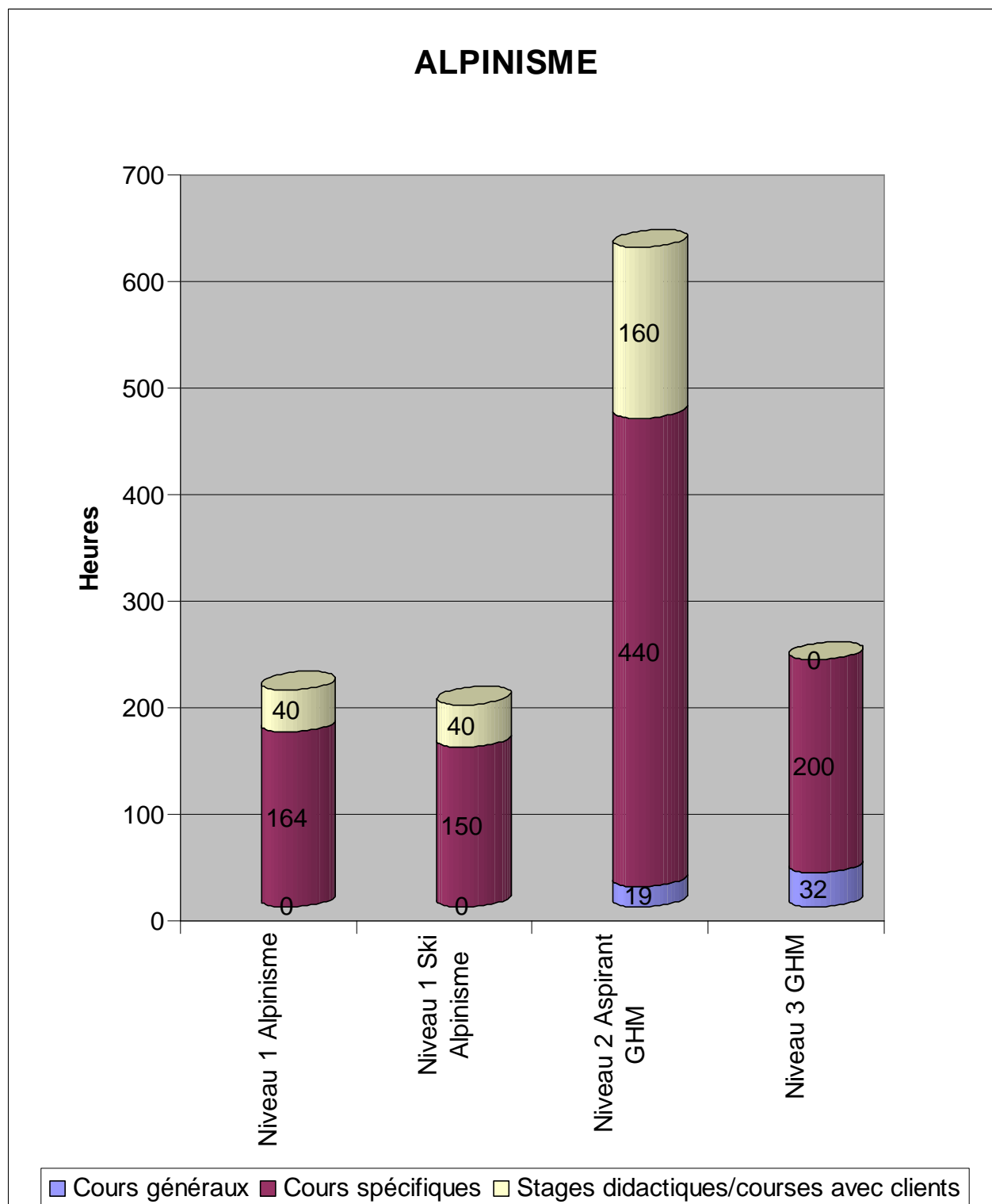
1.10. Organigramme général – brevets et niveaux



Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

1.11. Poids de la formation par niveau



**CENTRE DE FORMATION DU CLUB ALPIN BELGE - FEDERATION FRANCOPHONE
FORMATION DES MONITEURS EN ALPINISME, ESCALADE, RANDONNEE**

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

1.12. Poids de la formation par matières

	Niveau 1 Alpinisme	Niveau 1 Ski Alpinisme	Niveau 2 Aspirant GHM*	Niveau 3 GHM*
A Cours généraux				
1 Anatomie			6	
2 Physiologie			3	7
3 Théorie de l'entraînement			5	8
4 Biométrie			2	
5 Aspects méthodologiques			3	
6 Mécanique humaine				2
7 Hygiène				2
8 Traumatologie				2
9 Diététique				2
10 Psychologie performance sportive				3
11 Droit sportif				2
12 Organisation du sport				4
Total Cours Généraux - Hres	0	0	19	32
B Alpinisme - Cours spécifiques				
0 Tests probatoires	8	8		
1 Environnement montagnard	10	10		
2 Environnement législatif et économique	4	4		
3 Environnement organisationnel	3	3		
4 Conduite de groupe, animation	8	8		
5 Enseignement	Voir 7	Voir 7		
6 Aptitudes physiques	Voir 7	Voir 7		
7 Courses & exercices techniques	59	57		
8 Orientation - navigation	8	8		
9 Météorologie	3	3		
10 Sécurité en terrain montagnard et accidenté	19	7		
11 Secours et sauvetage	25	25		
12 Physiologie de l'effort	6	6		
13 Bivouac et survie	2	2		
14 Neige et avalanche	2	2		
15 Evaluation, délibération, validation	7	7		
Total Cours spécifiques - Hres	164	150	440	200
D Stages didactiques / courses avec clients	40	40	160*	
			*(20 courses)	
Poids total de la formation	204	190	619	232
Total général en Jours (sur base de 8h/J)	26	24	78	29
F Recyclage - alpinisme	oui	oui		oui

* GHM = Guide de Haute Montagne

Vol 2. ALPINISMECOMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

2. Moniteur d'alpinisme – niveau 1

2.1. Champ d'application du brevet – droits et prérogatives

Le moniteur d'alpinisme niveau 1 est compétent pour enseigner les techniques fondamentales de l'alpinisme et pour conduire **deux** personnes dans des excursions et des ascensions en rocher, neige, glace ou mixte, de niveau AD maximum. **Si le moniteur estime pouvoir emmener plus de deux personnes à la fois, compte tenu de l'appréciation qu'il fait de leurs aptitudes après en avoir clairement apprécié les capacités, du niveau technique de l'excursion ou de l'ascension, de ses propres capacités et aptitudes et de l'environnement météorologique, il assume l'entière responsabilité de cette dérogation.**

Il est également compétent pour enseigner les techniques fondamentales de l'escalade **conformément aux dispositions du vademécum des moniteurs d'escalade niveau 1.**

Il est également compétent pour enseigner les techniques fondamentales de la via ferrata moyennant le suivi d'une formation complémentaire optionnelle de 4h en techniques spécifiques de sauvetage en via ferrata.

La reconnaissance professionnelle de ses compétences ne concerne que la Belgique.

2.2. Conditions préalables d'accès à la formation

Vol 2. ALPINISMECOMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011**2.2.1. Inscriptions (cf. 1.4)****2.2.2. Age**

Etre âgé de 17 ans pour le jour des tests probatoires. Le brevet ne sera délivré au candidat qu'à sa majorité légale (18 ans).

2.2.3. Affiliation à une fédération sportive

Etre affilié au Club Alpin Belge ou à une autre fédération nationale d'alpinisme (moyennant supplément de minerval).

2.2.4. Exigence technique

Etre un montagnard expérimenté et actif depuis 5 ans au moins.

2.2.5. Tests probatoires (Belgique)

- Définition :
 - ✓ *analyse et évaluation de la liste de courses* : voir 2.2.6 ;
 - ✓ *test d'endurance* combiné à un test d'orientation (course en terrains variés) ;
 - ✓ *test de sécurité* : *assurage d'un 1^{er} et second de cordée, utilisation de la corde sur glacier, installation d'un relais et d'un rappel auto assuré* ;
 - ✓ *test d'escalade* : aptitude à passer du « 5b » en tête de cordée en falaise.
- Evaluation et interview : analyse quantitative et qualitative de la liste de courses, de l'expérience et du niveau de connaissance technique.
- Nbre d'heures : 8.

2.2.6. Liste de courses

15 courses réalisées **en tête de cordée** durant les 5 dernières années (minimum **3 courses par type de terrain** ; neige ou glace, rochers, mixtes) de niveau F à AD.

Il s'agit d'un minimum : soyez exhaustif !

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

2.3. Monographie des connaissances & compétences

2.3.1. Environnement montagnard (Belgique)

□ Énoncé des compétences

Connaître la géographie physique et humaine du milieu montagnard.

Connaître les écosystèmes du milieu montagnard et l'histoire de l'alpinisme.

Connaître et savoir faire admettre les règles de conduite et les réglementations régissant la protection du milieu.

- Cours 1 : Géographie physique et humaine (commun avec SKI ALP 1)**
 1. Définition : origine des différentes chaînes de montagnes du monde. Observation et connaissance du sol montagneux. Evolution future. Formation du massif des Alpes jusqu'aux Ardennes. Hydrologie. Altitude des principaux sommets. Notions de base de l'environnement naturel et humain.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 5 - théorique.
- Cours 2 : Protection du milieu (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : structure des différents parcs nationaux montagnards et analyse d'une réglementation générale. Réflexion sur le code éthique de l'U.I.A.A.
 2. Évaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 2 - théorique.
- Cours 3 : Éthique (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : code de déontologie du moniteur d'alpinisme.
 2. Informations – débat sous forme de questions – réponses.
 3. Nbre d'heures : 1 - théorique.
- Cours 4 : Histoire de l'alpinisme (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : l'alpinisme moderne : origine, évolution, avenir.
 2. Informations – Débat sous forme de questions – réponses.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique.

** SKI ALP 1 : moniteur de ski alpinisme niveau 1

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

2.3.2. Environnement législatif et économique (Belgique)

□ **Énoncé des compétences**

Connaître sa responsabilité, celle de son « patron », celles de ses « clients » tant au niveau civil que pénal.

Connaître les démarches à réaliser avant la prise en charge d'un groupe en matière d'assurance.

Connaître les différentes formes d'assurance personnelle et collective.

En cas d'accident, pouvoir remplir une déclaration d'accident et assurer le début d'un dossier.

• Cours 1 : Responsabilités civile et pénale - Assurances (commun avec SKI ALP 1)

1. Définition : la responsabilité civile dans les pays européens (définition et exemples) ; la responsabilité du fait d'autrui ; conséquence de la responsabilité, les assurances.
2. Ce cours est élémentaire. Il a pour but de faire comprendre au candidat où se situe sa responsabilité, ce qu'il doit faire ou ne pas faire lorsqu'il fonctionnera avec un groupe.
3. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
4. Nbre d'heures : 2 - théorique.

• Cours 2 : Informations concernant l'Arrêté Royal sur les « divertissements actifs » (commun avec SKI ALP 1)

1. Définition : présentation de l'Arrêté royal protégeant les consommateurs de « divertissements actifs » et des implications sur l'organisation d'activités d'alpinisme (obligations légales, analyses de risque, mesures de prévention, ...)
2. Evaluation : travail écrit à joindre au rapport de stage didactique.
3. Nbre d'heures : 2 – théorique.

2.3.3. Environnement organisationnel (Belgique)

□ **Énoncé des compétences**

Connaître l'organisation du sport en Communauté française de Belgique, les structures de formation de cadres ainsi que les liens qui existent avec les fédérations sportives.

Connaître la structure générale de l'organisation de l'UIAA.

Être capable d'organiser un stage d'alpinisme.

• Cours 1 : Cadre organisationnel des formations (commun avec SKI ALP 1)

1. Définition : organisation des formations de cadre en Communauté française de Belgique et plus particulièrement des formations du CF CAB
2. Informations – Débat sous forme de questions - réponses.
3. Nbre d'heures : 1 – théorique.

• Cours 2 : La gestion d'un stage d'alpinisme (commun avec SKI ALP 1)

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

1. Définition : les phases essentielles de la gestion d'un stage : le contact avec le commanditaire ou le client, l'entretien, la définition des rôles et fonctions, les responsabilités, l'administration du stage, la préparation, la gestion du matériel, l'évaluation globale.
2. Évaluation : travail écrit
3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique : travail en atelier.

2.3.4. Conduite de groupe, animation (Belgique et montagne)

Énoncé des compétences

Etre capable de :

Organiser et contrôler le groupe. Gérer et dominer des situations inhabituelles.

Prendre des décisions, les appliquer ou les faire appliquer.

Faire respecter les règles de sécurité et sécuriser les participants quelles que soient les circonstances.

Conduire et diriger un groupe de stagiaires et d'assistants moniteurs.

- Cours 1 : Prise en charge d'un groupe (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : moments essentiels de la prise en charge d'un groupe, technique du briefing.
 2. Evaluation : uniquement sur la participation active durant les exercices.
 3. Nbre d'heures : 4 - Théorique et pratique (Belgique).
- Cours 2 : Fonctionnement d'un groupe (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : définition d'un groupe d'alpinistes. Niveau de fonctionnement d'un groupe. Fonction requise dans un groupe. Méthodologie des prises de décision : unanimité et consensus. Influence sociale dans un groupe. Style d'animation.
 2. Évaluation : évaluation continue – Participation à un exercice de dynamique de groupe.
 3. Nbre d'heures : 4 - théorique et pratique (Belgique).
- Courses ou exercices pratiques^{††} : Comment diriger une ou plusieurs cordées ?
 1. Définition : prendre la direction du groupe durant un temps déterminé par le titulaire, gérer le groupe et faire face à des situations imprévues, soit réelles, soit imposées par le titulaire (éventuellement jeux de rôle).
 2. Evaluation : sur les critères de compétences suivants, pendant la prestation, durant la course ou l'exercice pratique (voir paragraphe 2.3.7) :
 - ✓ prise en charge du groupe ;
 - ✓ adaptabilité, gestion des événements ;
 - ✓ organisation ;
 - ✓ communication avec le groupe ;

^{††} Il s'agit des courses imposées durant le stage ou les exercices techniques et pratiques exécutés en montagne. Durant ces moments privilégiés, le stagiaire sera évalué pour d'autres matières.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- ✓ *comportement face aux problèmes techniques imprévus ou non ;*
- ✓ *orientation et navigation ;*
- ✓ *sécurité.*

3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 2.3.7. – courses.

2.3.5. Enseignement (Belgique et montagne)

□ Énoncé des compétences

Etre capable de :

Transmettre son savoir avec des méthodes et des techniques appropriées.

Structurer et mettre en place une leçon portant sur des situations techniques types.

Analyser, évaluer et corriger les défauts d'un débutant.

Former des alpinistes à devenir autonomes dans des courses de niveau F à AD : lecture de topos, analyse météo, préparation de courses, techniques de progression/sécurité/sauvetage, ...

- Cours 1 : Enseignement – De quoi parlons-nous ? (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : les bases de l'enseignement appliqué au ski alpinisme. Le lien entre l'enseignement et la sécurité.
 2. Evaluation : théorique et pratique – voir cours 3.
 3. Nombre d'heures : 1 – théorique (Belgique).
- Cours 2 : Méthodologie (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : exposé sur les méthodologies à adopter lors de l'initiation.
 2. Evaluation : théorique et pratique – voir cours 3.
 3. Nombre d'heures : 2 – théorique (Belgique).
- Cours 3 : Leçon type – Mise en situation
 1. Définition : préparation et présentation d'une leçon type portant sur un point technique avec les candidats moniteurs comme élèves.
 2. Evaluation : théorique et pratique.
 3. Nombre d'heures : 2 – pratique (montagne).
- Courses ou exercices pratiques : Préparation et présentation d'une leçon.
 1. Définition : préparer un travail écrit sur un thème technique lié à l'activité programmée (préparation du sac, progression sur glace et sur neige, encordement et vérification de la sécurité, utilisation du piolet, ...) et présenter le travail au groupe de stagiaires. Ce travail écrit sera préparé avant le stage en montagne.
 2. Evaluation : a) du travail écrit – b) de la prestation.
 3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 2.3.7 – courses.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

2.3.6. Aptitudes physiques (montagne)

□ Énoncé des compétences

Être capable de supporter un effort physique soutenu et de longue durée.

- Observation : en dehors du test d'endurance du probatoire, la condition physique sera testée durant le stage de formation en montagne.
 1. Définition : marche en montagne d'une journée, avec sac et à un rythme d'environ 500 m de dénivelée positive à l'heure.
 2. Evaluation : temps et aisance. **Cette évaluation peut être éliminatoire.**
 3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 2.3.7 – courses et exercices techniques.

2.3.7. Courses et exercices techniques (montagne)

□ Énoncé des compétences

Être capable de :

Préparer l'itinéraire et la logistique d'une course à partir d'une carte, de topo-guide et d'informations essentielles aux niveaux météorologiques et environnementaux (conditions, configuration du terrain, difficultés, risques,...)

Avoir une pratique sûre de l'alpinisme (dans des courses de niveau F à AD) en neige, glace, rocher et mixte, même en cas de changements météorologiques imprévus.

Conseiller les participants sur la manière de s'équiper, se ravitailler et particulièrement sur la préparation du sac de randonnée.

Connaître et maîtriser les techniques de sécurité pour la progression en via-ferrata.

- Cours 1 : Préparation d'une course
 1. Définition : à partir d'un topo - guide et d'une carte, préparer une course. Matérialiser les aspects logistiques et organisationnels sur une fiche de travail – check-list.
 2. Evaluation : sur critères de compétences durant la réalisation de la course - voir ci-après.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique.
- Cours 2 : Préparation du sac de course – matériel
 1. Définition : comment préparer un sac en fonction des objectifs, du type de terrain, ... ? Comment définir sa propre check-list ? Comment faire des choix judicieux ?
 2. Evaluation : sur critère de compétence « *capacité à s'organiser* » durant la réalisation des courses - voir ci-après.
 3. Nbre d'heures : 1 – théorique et pratique.
- Courses - réalisations
 1. Définition : courses imposées en haute montagne. Le niveau des courses sera défini pour chaque stagiaire en fonction du niveau technique de celui-ci et en fonction du type de course : neige, rocher, mixte.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

2. Evaluation : à partir des critères de compétences suivants :

- ✓ *capacité à s'organiser :*
- ✓ *sociabilité ;*
- ✓ *adaptabilité ;*
- ✓ *comportement face aux problèmes imprévus ou non ;*
- ✓ *progression en neige, glace, rocher et mixte (avec ou sans crampons) ;*
- ✓ *sens de l'itinéraire ;*
- ✓ *techniques de sécurité et sauvetage ;*
- ✓ *aptitudes physiques et techniques.*

3. Nbre d'heures : 40 – pratique.

- Exercices techniques

1. Définition : écoles de neige, glace, rocher et via ferrata.

2. Evaluation : à partir des critères de compétences suivants :

- ✓ *progression en neige, glace, rocher et mixte (avec ou sans crampons) ;*
- ✓ *techniques de sécurité et sauvetage ;*
- ✓ *résistance et aptitudes physiques ;*

3. Nbre d'heures : 16 – théorique et pratique (4 h par école).

2.3.8. Orientation et navigation (Belgique et montagne)

Énoncé des compétences

Maîtriser les moyens et techniques d'orientation classiques : carte, boussole, altimètre, GPS.

Maîtriser l'orientation et la navigation pour pouvoir se positionner et s'orienter à tout moment et en toute circonstance (neige, brouillard, nuit).

- Cours 1 : Orientation et cartographie (commun avec SKI ALP 1)

1. Définition : étude des outils d'orientation et de leur utilisation : carte, boussole, l'altimètre.

2. Évaluation : continue durant les exercices pratiques ou les courses sur base du critère de compétence énoncé en conduite de groupe « *Orientation et navigation* ».

3. Nbre d'heures : 4 – théorique (Belgique).

- Cours 2 : Le GPS - Global Positioning System (commun avec SKI ALP 1)

1. Définition : introduction aux systèmes géodésiques (Lambert et Mercator) des cartes.

2. Evaluation : idem Cours 1.

3. Nbre d'heures : 2 – théorique (Belgique).

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 3 : Techniques de navigation avec GPS (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : environnement et systèmes de fonctionnement. Apprentissage à l'utilisation pratique.
 2. Evaluation : idem Cours 1.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique (Belgique).
- Courses et exercices pratiques : Navigation
 1. Définition : durant la réalisation d'un itinéraire, vérifier la relation entre la carte et le terrain, apprécier les difficultés et modifier le trajet en fonction des opportunités qui se présentent, calculer sa position avec ou sans instrument.
 2. Evaluation : idem Cours 1.
 3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 2.3.7. – courses.

2.3.9. Météorologie (Belgique)

Énoncé des compétences

Avoir une connaissance élémentaire des phénomènes météorologiques et être capable d'interpréter correctement les bulletins météorologiques et les signes naturels.

- Cours 1 : Météorologie (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : analyse systématique des cartes météorologiques classiques. Connaître les risques naturels, les signes empiriques du beau et du mauvais temps – nuages : types, évolutions et dangers.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 3 – théorique et pratique.

2.3.10. Sécurité en terrain vertical, montagnard et accidenté (Belgique)

Énoncé des compétences

Etre capable d'utiliser et de pratiquer toutes les techniques de sécurité nécessaires à la progression de son groupe en montagne.

- Cours 1 : Connaissance du matériel (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : normes de sécurité, critères d'utilisation, durée de vie du matériel, critères de choix.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 1 – Théorique et pratique.
- Cours 2 : Dangers objectifs de la montagne (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : description et analyse des dangers objectifs de la montagne, évaluation des risques et conduite à tenir.
 2. Evaluation : continue durant les exercices pratiques ou les courses sur base des critères de compétence énoncés dans le paragraphe 2.3.7.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 3 : Equipement individuel de secours pour recherche en cas d'avalanche – utilisation de la triade : l'ARVA, pelle, sonde (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : la législation en la matière. Descriptif technique et mise en pratique.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 4 – théorique et pratique.
- Cours 4 : Les techniques de sécurité en falaise équipée (commun avec ESC 1)
 1. Définition :
 - les nœuds (huit, cabestan, ½ cabestan, français, prussik, cœur, sangle, etc.) ;
 - l'assurage : consignes de sécurité pour le grimpeur et l'assureur, notion de chaîne d'assurage, assurage statique et dynamique, contre-assurage, auto-assurage ;
 - les procédures : le langage verbal et non verbal, comment communiquer ;
 - techniques de progression (mousquetonnage, choix de l'orientation des dégaines, choix des ancrages) ;
 - installation et utilisation de la moulinette (méthode classique et rapide) ;
 - installation du relais en fonction des situations (3 types), assurage d'un ou deux seconds ;
 - installation du rappel, descente avec auto-assurage, rappels fractionnés, pendulaires, etc. ;
 - installation de mains courantes.
 2. Évaluation : épreuve pratique (2 h) et évaluation continue durant toute la formation. Cette matière est éliminatoire.
 3. Nombre d'heures : 12 – théorique et pratique (y compris 2 h. d'examen)

2.3.11. Secours et sauvetage (Belgique et montagne)

Énoncé des compétences

Etre capable de tirer un membre de son groupe d'une situation critique et lui fournir les premiers soins. Procédure à suivre pour prévenir les secours.

Organiser un secours par la mise en œuvre de moyens de fortune ou par la mise en œuvre de moyens externes : déclenchement des services de secours en montagne, évacuation.

- Cours 1 : Secourisme (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : notions de base de secourisme.
 2. Évaluation : continue et test pratique en fin de cours.
 3. Nbre d'heures : 12 – théorique et pratique (Belgique).

Dispense : les stagiaires possédant déjà un diplôme médical (médecin, infirmier, ...) ou un brevet de secourisme en ordre de validité/recyclage sont dispensés de ce cours à condition de joindre une copie de leur brevet/diplôme à leur dossier d'inscription (cf. 1.4.5).

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 2 : Techniques de sauvetage (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : mouflage simple et double, auto sauvetage, sauvetage en crevasse.
 2. Evaluation : lors des mises en situations spécifiques.
 3. Nbre d'heures : 5 – théorique et pratique (Belgique).
- Cours 3 : Mise en situation spécifique
 1. Définition : sauvetage et auto sauvetage en crevasse et milieu vertical.
 2. Evaluation : examen pratique – cette matière est éliminatoire.
 3. Nbre d'heures : 4 – pratique (montagne).
- Cours 4 : Recherche de victimes d'avalanche
 1. Définition : mise en pratique en situation réelle (jeu de rôle).
 2. Évaluation : exercice de recherche chronométré.
 3. Nbre heures : 4 – pratique (montagne).

2.3.12. Physiologie de l'effort (Belgique)

Énoncé des compétences

Posséder les bases anatomiques et physiologiques élémentaires pour pouvoir reconnaître les différentes formes d'entraînement : endurance, résistance, force.

Pouvoir conseiller son groupe pour la préparation physique avant une course ou une saison en montagne.

Connaître les effets de l'altitude, du froid et les remèdes à apporter en cas de pathologie.

• Cours 1 : Anatomie et physiologie élémentaire (commun avec SKI ALP 1)

1. Définition : notions élémentaires d'anatomie et de physiologie appliquée à l'alpinisme. Comment s'entraîner, s'alimenter et reconnaître les différentes formes d'entraînement ? Effets de l'altitude, acclimatation et hypothermie.
2. Évaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
3. Nbre d'heures : 6 – théorique et pratique.

2.3.13. Bivouac et survie (montagne)

Énoncé des compétences

Etre capable d'organiser un bivouac improvisé et d'assurer la survie par ses propres moyens.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 1 : Elaboration d'un bivouac
 1. Définition : bivouac en terrain neigeux, en crevasse, en forêt, ...
 2. Evaluation : sur le critère de compétence « *capacité à s'organiser* » durant les courses.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique.

2.3.14. Neige et avalanche (Belgique)

- Énoncé des compétences

Etre capable de comprendre et d'anticiper les risques d'avalanche en fonction du terrain ainsi que les risques de plaques à vent et connaître les facteurs de déclenchement.

- Cours 1 : Nivologie (commun avec SKI ALP 1)
 1. Définition : stades de métamorphose de la neige, description des différents types de terrains et analyse des facteurs de risque et de déclenchement (support vidéo).
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique.

2.3.15. Évaluation, délibération, validation (Belgique et montagne)

1. Évaluation écrite (5 h) pour les cours suivants : géographie humaine et physique (cf. 2.3.1.), protection du milieu (cf. 2.3.1.), responsabilité civile et pénale (cf. 2.3.2.), informations sur l'AR des divertissements actifs (cf. 2.3.2), gestion d'un stage d'alpinisme (cf. 2.3.4.), leçon type (cf.2.3.5.), météorologie (cf. 2.3.9.), connaissance du matériel (cf.2.3.10), équipement individuel de secours (cf. 2.3.10.), anatomie et physiologie élémentaire (cf. 2.3.12.), nivologie (cf. 2.3.14.).
2. Évaluation pratique pour les cours suivants (heures comprises dans la formation) : conduite de groupe, animation (cf.2.3.4.), leçon type (cf. 2.3.5.), aptitudes physiques (cf.2.3.6.), courses (cf.2.3.7.), exercices techniques (cf.2.3.7.), orientation et navigation (cf. 2.3.8), dangers objectifs de la montagne (cf.2.3.10), techniques de sécurité en falaise équipée (cf.2.3.10), secourisme (cf. 2.3.11.), techniques de sauvetage (cf. 2.3.11.), exercices techniques (cf.2.3.7.), élaboration d'un bivouac (cf.2.3.13).
3. Évaluation continue pour les autres cours (heures comprises dans la formation)
4. Délibération et validation (2 h).
5. Nbre d'heures : 7 h au total.

2.4. Localisation et durée de la formation

La formation se fera en haute montagne (1 semaine en été) et en Belgique (plusieurs week-ends de janvier à juin) pour les matières suivantes :

- ✓ *tests probatoires (cf. 2.2.5.) ;*
- ✓ *environnement montagnard (4 cours, cf. 2.3.1.) ;*
- ✓ *environnement législatif et économique (2 cours, cf. 2.3.2.) ;*
- ✓ *environnement organisationnel (2 cours, cf. 2.3.3.) ;*
- ✓ *conduite de groupe, animation (2 cours, cf. 2.3.4.) ;*
- ✓ *enseignement (3 cours, cf.2.3.5.) ;*

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- ✓ *orientation et navigation (3 cours, cf.2.3.8) ;*
- ✓ *météorologie (cf. 2.3.9.) ;*
- ✓ *sécurité en terrain montagnard et accidenté (4 cours, cf.2.3.10) ;*
- ✓ *secours et sauvetage (4 cours, cf. 2.3.11.) ;*
- ✓ *physiologie de l'effort (cf. 2.3.12.) ;*
- ✓ *neige et avalanche (cf. 2.3.14.) ;*
- ✓ *évaluations écrites (cf. 2.3.15).*

2.5. Stage didactique – normes spécifiques

- 2.5.1. Ce chapitre décrit les normes particulières. Les normes générales se retrouvent dans le chapitre 1.7.
- 2.5.2. La durée du stage sera d'un minimum de 5 jours (40 heures).
- 2.5.3. Le stage se fera dans le cadre d'un stage ou d'une activité programmée par le Club Alpin Belge ou une autre fédération nationale d'alpinisme.
- 2.5.4. Le stagiaire sera supervisé dans son activité par un moniteur d'alpinisme de niveau 1, par un aspirant guide ou guide de haute montagne. Il sera évalué sur base du document repris en annexe 5.2.
- 2.5.5. Il devra faire **au moins** : 2 courses en neige (ou en terrain mixte), 1 course en rocher et 1 école neige, glace ou rocher.
- 2.5.6. Le stage doit se faire au plus tard 2 ans après la formation spécifique. Au-delà de cette période, le stagiaire perd le bénéfice de la réussite des cours spécifiques et il doit recommencer la formation.

2.6. Passerelle entre l'alpinisme et le ski alpinisme

Etant donné qu'une série de cours sont communs aux 2 formations, il existe une passerelle **entre la formation de moniteur d'alpinisme niveau 1 et la formation de moniteur de ski alpinisme niveau 1**.

Les candidats déjà brevetés en alpinisme ou ski alpinisme peuvent dès lors suivre uniquement les cours spécifiques de l'autre formation.

Il est également possible de suivre les 2 formations la même année.

2.7. Passerelle entre l'alpinisme et l'escalade

Il existe une passerelle **entre le brevet de moniteur d'alpinisme niveau 1 et la formation de moniteur d'escalade niveau 2**.

Le candidat répondant aux conditions d'admission de cette formation (cf. vol. 3 – 3.2) peut suivre les procédures d'inscription habituelles (cf. vol. 3 – 1.4).

S'il satisfait aux tests probatoires, il devra néanmoins suivre tous les **cours** en rapport avec la **SAE (indoor) de la formation de moniteur d'escalade niveau 1** : cours théoriques et pratiques, stages didactiques et pratiques (ouverture de voies).

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

2.8. Recyclage

Les recyclages des moniteurs d'alpinisme sont en cours d'élaboration et seront obligatoires tous les 5 ans.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3. Moniteur de ski alpinisme – niveau 1

3.1. Champ d'application du brevet – droits et prérogatives

Le moniteur de ski alpinisme niveau 1 est compétent pour enseigner les techniques fondamentales du ski alpinisme et de la marche en raquettes, et pour conduire des personnes dans des excursions et des ascensions de cotation PD (peu difficile) nécessitant l'utilisation de ces techniques.

La reconnaissance professionnelle de ses compétences ne concerne que la Belgique.

3.2. Conditions préalables d'accès à la formation

3.2.1. Inscriptions (cf. 1.4)

3.2.2. Age

Etre âgé de 17 ans pour le jour des tests probatoires. Le brevet ne sera délivré au candidat qu'à sa majorité légale (18 ans).

3.2.3. Affiliation à une fédération sportive

Etre affilié au Club Alpin Belge ou à une autre fédération nationale d'alpinisme (moyennant supplément de minerval).

3.2.4. Exigence technique

Etre un skieur alpiniste expérimenté et actif depuis 5 ans au moins.

3.2.5. Tests probatoires (Belgique)

- Définition :
 - ✓ *analyse et évaluation de la liste de courses* : voir 3.2.6 ;
 - ✓ *test d'endurance combiné à un test d'orientation (course en terrains variés)* ;
 - ✓ *test de sécurité : assurance d'un 1^{er} et second de cordée, utilisation de la corde (simulation glacier), installation d'un relais et d'un rappel auto assuré* ;
 - ✓ *test de ski : évaluation de la technique en godilles et grandes courbes sur piste artificielle.*
- Evaluation et interview : analyse quantitative et qualitative de la liste de courses, de l'expérience et du niveau de connaissance technique.
- Nbre d'heures : 8.

3.2.6. Liste de courses

15 courses (dont minimum 10 courses en ski-alpinisme) avec une dénivellation positive supérieure à 500 m dont deux raids de deux jours minimum. Parmi ces 15 courses, minimum 5 doivent être de cotation PD (peu difficile).

Il s'agit d'un minimum : soyez exhaustif !

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3.3. Monographie des connaissances & compétences

3.3.1. Environnement montagnard (Belgique)

□ Énoncé des compétences

Connaître la géographie physique et humaine du milieu montagnard.

Connaître les écosystèmes du milieu montagnard et l'histoire de l'alpinisme.

Connaître et savoir faire admettre les règles de conduite et les réglementations régissant la protection du milieu.

- Cours 1 : Géographie physique et humaine (commun avec ALP 1) ^{‡‡}
 1. Définition : origine des différentes chaînes de montagnes du monde. Observation et connaissance du sol montagneux. Evolution future. Formation du massif des Alpes jusqu'aux Ardennes. Hydrologie. Altitude des principaux sommets. Notions de base de l'environnement naturel et humain.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 5 - théorique.
- Cours 2 : Protection du milieu (commun avec ALP 1)
 1. Définition : structure des différents parcs nationaux montagnards et analyse d'une réglementation générale. Réflexion sur le code éthique de l'U.I.A.A.
 2. Évaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 2 - théorique.
- Cours 3 : Éthique (commun avec ALP 1)
 1. Définition : code de déontologie du moniteur d'alpinisme.
 2. Informations – débat sous forme de questions – réponses.
 3. Nbre d'heures : 1 - théorique.
- Cours 4 : Histoire de l'alpinisme (commun avec ALP 1)
 1. Définition : l'alpinisme moderne : origine, évolution, avenir.
 2. Informations – débat sous forme de questions – réponses.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique.

^{‡‡}ALP 1 : moniteur d'alpinisme niveau 1

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3.3.2. Environnement législatif et économique (Belgique)

□ **Énoncé des compétences**

Connaître sa responsabilité, celle de son « patron », celles de ses « clients » tant au niveau civil que pénal.

Connaître les démarches à réaliser avant la prise en charge d'un groupe en matière d'assurance.

Connaître les différentes formes d'assurance personnelle et collective.

En cas d'accident, pouvoir remplir une déclaration d'accident et assurer le début d'un dossier.

• Cours 1 : Responsabilités civile et pénale - Assurances (commun avec ALP 1)

1. Définition : la responsabilité civile dans les pays européens (définition et exemples) ; la responsabilité du fait d'autrui ; conséquence de la responsabilité, les assurances.
2. Ce cours est élémentaire. Il a pour but de faire comprendre au candidat où se situe sa responsabilité, ce qu'il doit faire ou ne pas faire lorsqu'il fonctionnera avec un groupe.
3. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
4. Nbre d'heures : 2 - théorique.

• Cours 2 : Informations concernant l'Arrêté royal sur les « divertissements actifs » (commun avec ALP 1)

1. Définition : présentation de l'Arrêté royal protégeant les consommateurs de « divertissements actifs » et des implications sur l'organisation d'activités d'alpinisme (obligations légales, analyses de risque, mesures de prévention, ...)
2. Evaluation : travail écrit à joindre au rapport de stage didactique.
3. Nbre d'heures : 2 - théorique

3.3.3. Environnement organisationnel (Belgique)

□ **Énoncé des compétences**

Connaître l'organisation du sport en Communauté française de Belgique, les structures de formation de cadres ainsi que les liens qui existent avec les fédérations sportives.

Connaître la structure générale de l'organisation de l'UIAA.

Être capable d'organiser un stage de ski alpinisme.

• Cours 1 : Cadre organisationnel des formations (commun avec ALP 1)

1. Définition : organisation des formations de cadre en Communauté française de Belgique et plus particulièrement des formations du CF CAB
2. Informations – débat sous forme de questions - réponses.
3. Nbre d'heures : 1 – théorique.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 2 : La gestion d'un stage de ski alpinisme (commun avec ALP 1)
 1. Définition : les phases essentielles de la gestion d'un stage : le contact avec le commanditaire ou le client, l'entretien, la définition des rôles et fonctions, les responsabilités, l'administration du stage, la préparation, la gestion du matériel, l'évaluation globale.
 2. Évaluation : travail écrit.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique : travail en atelier.

3.3.4. Conduite de groupe, animation (Belgique et montagne)

□ Énoncé des compétences

Etre capable de :

Organiser et contrôler le groupe. Gérer et dominer des situations inhabituelles.

Prendre des décisions, les appliquer ou les faire appliquer.

Faire respecter les règles de sécurité et sécuriser les participants quelles que soient les circonstances.

Conduire et diriger un groupe de stagiaires et d'assistants moniteurs.

- Cours 1 : Prise en charge d'un groupe (commun avec ALP 1)
 1. Définition : moments essentiels de la prise en charge d'un groupe, technique du briefing.
 2. Evaluation : uniquement sur la participation active durant les exercices.
 3. Nbre d'heures : 4 - théorique et pratique (Belgique).
- Cours 2 : Fonctionnement d'un groupe (commun avec ALP 1)
 1. Définition : définition d'un groupe d'alpinistes. Niveau de fonctionnement d'un groupe. Fonction requise dans un groupe. Méthodologie des prises de décision : unanimité et consensus. Influence sociale dans un groupe. Style d'animation.
 2. Évaluation : évaluation continue – participation à un exercice de dynamique de groupe.
 3. Nbre d'heures : 4 - théorique et pratique (Belgique).
- Courses ou exercices pratiques^{§§} : Comment diriger une ou plusieurs cordées ?
 1. Définition : prendre la direction du groupe durant un temps déterminé par le titulaire, gérer le groupe et faire face à des situations imprévues, soit réelles, soit imposées par le titulaire (éventuellement jeux de rôle).
 2. Evaluation : sur les critères de compétences suivants, pendant la prestation, durant la course ou l'exercice pratique (voir paragraphe 3.3.7) :
 - ✓ prise en charge du groupe ;
 - ✓ adaptabilité, gestion des événements ;
 - ✓ organisation ;

^{§§} Il s'agit des courses imposées durant le stage ou les exercices techniques et pratiques exécutés en montagne. Durant ces moments privilégiés, le stagiaire sera évalué pour d'autres matières.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- ✓ *communication avec le groupe ;*
- ✓ *comportement face aux problèmes techniques imprévus ou non ;*
- ✓ *orientation et navigation ;*
- ✓ *sécurité.*

3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 3.3.7. – courses.

3.3.5. Enseignement (Belgique et montagne)

□ **Énoncé des compétences**

Etre capable de :

Transmettre son savoir avec des méthodes et des techniques appropriées.

Structurer et mettre en place une leçon portant sur des situations techniques types.

Analyser, évaluer et corriger les défauts d'un débutant.

Former des skieurs alpinistes à devenir autonomes dans des courses de cotation PD (peu difficile) : lecture de topos, analyse météo, préparation de courses, techniques de progression/sécurité/sauvetage, ...

- Cours 1 : Enseignement – De quoi parlons-nous ? (commun avec ALP 1)
 1. Définition : les bases de l'enseignement appliqué au ski alpinisme. Le lien entre l'enseignement et la sécurité.
 2. Evaluation : théorique et pratique – voir cours 3.
 3. Nombre d'heures : 1 – théorique (Belgique).
- Cours 2 : Méthodologie (commun avec ALP 1)
 1. Définition : exposé sur les méthodologies à adopter lors de l'initiation.
 2. Evaluation : théorique et pratique – voir cours 3.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique (Belgique)
- Cours 3 : Leçon type – Mise en situation
 1. Définition : préparation et présentation d'une leçon type portant sur un point technique avec les candidats moniteurs comme élèves.
 2. Evaluation : théorique et pratique.
 3. Nombre d'heures : 2 – pratique (montagne).
- Courses ou exercices techniques : Préparation et présentation d'une leçon.
 1. Définition : préparer un travail écrit sur un thème technique lié à l'activité programmée (préparation du sac, progression sur neige, conversions, virage en poudreuse, ...) et présenter le travail au groupe de stagiaires. Ce travail écrit sera préparé avant le stage en montagne.
 2. Évaluation : a) du travail écrit ; b) de la prestation.
 3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 3.3.7 – courses.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3.3.6. Aptitudes physiques (montagne)

□ Énoncé des compétences

Être capable de supporter un effort physique soutenu et de longue durée.

- Observation : En dehors du test d'endurance du probatoire, la condition physique sera testée durant le stage de formation en montagne.
 1. Définition : marche en peaux de phoque ou en raquettes d'une journée, avec sac et à un rythme d'environ 400 m de dénivelée positive à l'heure.
 2. Évaluation : temps et aisance. **Cette évaluation peut être éliminatoire.**
 3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 3.3.7 – courses et exercices techniques.

3.3.7. Courses et exercices techniques (montagne)

□ Énoncé des compétences

Être capable de :

Préparer l'itinéraire et la logistique d'une course à partir d'une carte, de topos-guides et d'informations essentielles aux niveaux météorologiques et environnementaux (conditions, configuration du terrain, difficultés, risques, ...)

Avoir une pratique sûre du ski alpinisme (dans des courses de cotation PD : peu difficile) et de la marche en raquettes en toute neige, même en cas de changements météorologiques imprévus.

Conseiller les participants sur la manière de s'équiper, se ravitailler et particulièrement sur la préparation du sac de randonnée.

- Cours 1 : Préparation d'une course
 1. Définition : à partir d'un topo - guide et d'une carte, préparer une course.
Matérialiser les aspects logistiques et organisationnels sur une fiche de travail – check-list.
 2. Evaluation : sur critères de compétences durant la réalisation de la course - voir ci-après.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique.
- Cours 2 : Préparation du sac de course – matériel
 1. Définition : comment préparer un sac en fonction des objectifs, du type de terrain, ... ? Comment définir sa propre check-list ? Comment faire des choix judicieux ?
 2. Evaluation : sur critère de compétence « *capacité à s'organiser* » durant la réalisation des courses - voir ci-après.
 3. Nbre d'heures : 1 – théorique et pratique.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 3 : Ski alpinisme/marche en raquettes
 1. Définition : théorie sur la pratique du ski alpinisme et de la marche en raquettes : le matériel, la préparation du raid, la réglementation.
 2. Évaluation : sur critères de compétence durant la réalisation des courses - voir ci-après.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique.
- Courses - réalisations
 1. Définition : courses imposées en haute montagne. Le niveau des courses sera défini pour chaque stagiaire en fonction du niveau technique de celui-ci et en fonction du type de course.
 2. Évaluation : à partir des critères de compétences suivants :
 - ✓ *capacité à s'organiser ;*
 - ✓ *sociabilité ;*
 - ✓ *adaptabilité ;*
 - ✓ *comportement face aux problèmes imprévus ou non ;*
 - ✓ *progression toutes neiges et tous terrains ;*
 - ✓ *sens de l'itinéraire ;*
 - ✓ *techniques de sécurité et sauvetage ;*
 - ✓ *aptitudes physiques et techniques.*
 3. Nbre d'heures : 40 – pratique.
- Exercices techniques
 1. Définition : techniques de ski alpinisme (sécurité sur glaciers, franchissement de ponts de neige, crevasses, ...) de ski hors piste et de marches en raquettes en terrain accidenté.
 2. Évaluation : à partir des critères de compétences suivants :
 - ✓ *progression toutes neiges et tout terrain ;*
 - ✓ *techniques de sécurité et sauvetage ;*
 - ✓ *résistance et aptitudes physiques.*
 3. Nbre d'heures : 12 – théorique et pratique (4 h par école).

3.3.8. Orientation et navigation (Belgique et montagne)

Énoncé des compétences

Maîtriser les moyens et techniques d'orientation classiques : carte, boussole, altimètre, GPS.

Maîtriser l'orientation et la navigation pour pouvoir se positionner et s'orienter à tout moment et en toute circonstance (neige, brouillard, nuit).

VoI 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 1 : Orientation et cartographie (commun avec ALP 1)
 1. Définition : étude des outils d'orientation et de leur utilisation : carte, boussole, l'altimètre.
 2. Évaluation : continue durant les exercices pratiques ou les courses sur base du critère de compétence énoncé en conduite de groupe « *Orientation et navigation* ».
 3. Nbre d'heures : 4 – théorique (Belgique).
- Cours 2 : Le GPS - Global Positioning System (commun avec ALP 1)
 1. Définition : introduction aux systèmes géodésiques (Lambert et Mercator) des cartes.
 2. Evaluation : idem Cours 1.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique.
- Cours 3 : Techniques de navigation avec GPS (commun avec ALP 1)
 1. Définition : environnement et systèmes de fonctionnement. Apprentissage à l'utilisation pratique.
 2. Evaluation : idem Cours 1.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique (Belgique).
- Courses et exercices pratiques : Navigation
 1. Définition : durant la réalisation d'un itinéraire, vérifier la relation entre la carte et le terrain, apprécier les difficultés et modifier le trajet en fonction des opportunités qui se présentent, calculer sa position avec ou sans instrument.
 2. Evaluation : idem Cours 1.
 3. Nbre d'heures : fait partie du paragraphe 3.3.7. – courses.

3.3.9. Météorologie (Belgique)

Énoncé des compétences

Avoir une connaissance élémentaire des phénomènes météorologiques et être capable d'interpréter correctement les bulletins météorologiques et les signes naturels.

- Cours 1 : Météorologie (commun avec ALP 1)
 1. Définition : analyse systématique des cartes météorologiques classiques.
Connaître les risques naturels, les signes empiriques du beau et du mauvais temps – nuages : types, évolutions et dangers.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 3 – théorique et pratique.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3.3.10. Sécurité en terrain montagnard et accidenté (Belgique)

□ **Énoncé des compétences**

Avoir une connaissance approfondie de l'équipement de secours individuel à emporter durant une randonnée en raquette ou en ski.

Savoir utiliser celui-ci en cas d'avalanche – Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche - ARVA, sonde, pelle.

- Cours 1 : Connaissance du matériel (commun avec ALP 1)
 1. Définition : normes de sécurité, critères d'utilisation, durée de vie du matériel, critères de choix.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 1 – théorique et pratique.
- Cours 2 : Dangers objectifs de la montagne (commun avec ALP 1)
 1. Définition : description et analyse des dangers objectifs de la montagne, évaluation des risques et conduite à tenir.
 2. Evaluation : continue durant les exercices pratiques ou les courses sur base des critères de compétence énoncés dans le paragraphe 3.3.7.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique.
- Cours 3 : Equipement individuel de secours pour recherche en cas d'avalanche – utilisation de la triade : l'ARVA, pelle, sonde (commun avec ALP 1)
 1. Définition : la législation en la matière. Descriptif technique et mise en pratique.
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 4 – théorique et pratique.

3.3.11. Secours et sauvetage (Belgique et montagne)

□ **Énoncé des compétences**

Etre capable de tirer un membre de son groupe d'une situation critique et lui fournir les premiers soins. Procédure à suivre pour prévenir les secours.

Organiser un secours par la mise en œuvre de moyens de fortune ou par la mise en œuvre de moyens externes : déclenchement des services de secours en montagne, évacuation.

- Cours 1 : Secourisme (commun avec ALP 1)
 1. Définition : notions de base de secourisme.
 2. Évaluation : continue et test pratique en fin de cours.
 3. Nbre d'heures : 12 – Théorique et pratique (Belgique).

Dispense : les stagiaires possédant déjà un diplôme médical (médecin, infirmier, ...) ou un brevet de secourisme en ordre de validité/recyclage sont dispensés de ce cours à condition de joindre une copie de leur brevet/diplôme à leur dossier d'inscription (cf. 1.4.5).

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- Cours 2 : Techniques de sauvetage (commun avec ALP 1)
 1. Définition : mouflage simple et double, auto sauvetage, sauvetage en crevasse.
 2. Evaluation : lors des mises en situations spécifiques.
 3. Nbre d'heures : 5 – théorique et pratique (Belgique).
- Cours 3 : Mise en situation spécifique
 1. Définition : sauvetage et auto sauvetage en crevasse et milieu vertical.
 2. Evaluation : examen pratique. Cette matière est éliminatoire.
 3. Nbre d'heures : 4 – pratique (montagne).
- Cours 4 : Recherche de victimes d'avalanche
 1. Définition : mise en pratique en situation réelle (jeu de rôle).
 2. Évaluation : exercice de recherche chronométré.
 3. Nbre heures : 4 – pratique (montagne).

3.3.12. Physiologie de l'effort (Belgique)

Énoncé des compétences

Posséder les bases anatomiques et physiologiques élémentaires pour pouvoir reconnaître les différentes formes d'entraînement : endurance, résistance, force.

Pouvoir conseiller son groupe pour la préparation physique d'une course ou d'un raid en milieu hivernal.

Connaître les effets de l'altitude, du froid et les remèdes à apporter en cas de pathologie.

- Cours 1 : Anatomie et physiologie élémentaire (commun avec ALP 1)
 1. Définition : notions élémentaires d'anatomie et de physiologie appliquée à l'alpinisme. Comment s'entraîner, s'alimenter et reconnaître les différentes formes d'entraînement. Effets de l'altitude, acclimatation et hypothermie.
 2. Évaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 6 – théorique et pratique.

3.3.13. Bivouac et survie (montagne)

Énoncé des compétences

Etre capable d'organiser un bivouac improvisé et d'assurer la survie par ses propres moyens.

- Cours 1 : Elaboration d'un bivouac
 1. Définition : bivouac en terrain neigeux, en crevasse, en forêt, ...
 2. Evaluation : sur le critère de compétence « *capacité à s'organiser* » durant les courses.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

3.3.14. Neige et avalanche (Belgique et montagne)

□ Énoncé des compétences

Etre capable de comprendre et anticiper les risques d'avalanche en fonction du terrain ainsi que les risques de plaques à vent et connaître les facteurs de déclenchement.

- Cours 1 : Nivologie (commun avec ALP 1)
 1. Définition : stades de métamorphose de la neige, description des différents types de terrains et analyse des facteurs de risque et de déclenchement d'avalanches (support vidéo).
 2. Evaluation : épreuve écrite – questions à choix multiple.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique (Belgique).
- Cours 2 : Analyse du manteau neigeux
 1. Définition : coupe transversale du manteau neigeux afin d'analyser les différentes couches.
 2. Evaluation : sur critères de compétence durant la réalisation des courses - voir ci-dessus.
 3. Nbre d'heures : 2 – théorique et pratique (montagne).

3.3.15. Évaluation, délibération, validation (Belgique et montagne)

1. Évaluation écrite (5 h) pour les cours suivants : géographie physique et humaine (cf. 3.3.1), protection du milieu (cf.3.3.1), responsabilité civile et pénale (cf. 3.3.2), informations sur l'AR des divertissements actifs (cf. 3.3.2), gestion d'un stage de ski alpinisme (cf. 3.3.4.), leçon type (cf.3.3.5.), météorologie (cf. 3.3.9.), connaissance du matériel (cf.3.3.10), équipement individuel de secours (cf. 3.3.10.), anatomie et physiologie élémentaire (cf. 3.3.12.), nivologie (cf.3.3.14).
2. Évaluation pratique pour les cours suivants (heures comprises dans la formation) : conduite de groupe, animation (cf.3.3.4.), leçon type (cf.3.3.5.), aptitudes physiques (cf.3.3.6.), courses (cf.3.3.7.), exercices techniques (cf.2.3.7.), orientation et navigation (cf.3.3.8), dangers objectifs de la montagne (cf.3.3.10), secourisme (cf.3.3.11), techniques de sauvetage (cf.3.3.11), exercices techniques (cf.3.3.7.), élaboration d'un bivouac (cf.3.3.13).
3. Évaluation continue pour les autres cours (heures comprises dans la formation)
4. Délibération et validation (2 h).
5. Nbre d'heures : 7 h au total.

3.4. Localisation et durée de la formation

La formation se fera en haute montagne (1 semaine au printemps) et en Belgique (plusieurs week-ends durant l'hiver) pour les matières suivantes :

- ✓ *tests probatoires (cf. 3.2.5.) ;*
- ✓ *environnement montagnard (4 cours, cf. 3.3.1.) ;*
- ✓ *environnement législatif et économique (2 cours, cf. 3.3.2.) ;*
- ✓ *environnement organisationnel (2 cours, cf. 3.3.3.) ;*

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

- ✓ *conduite de groupe, animation (2 cours, cf. 3.3.4.) ;*
- ✓ *enseignement (3 cours, cf.3.3.5) ;*
- ✓ *orientation et navigation (3 cours, cf.3.3.8) ;*
- ✓ *météorologie (cf. 3.3.9.) ;*
- ✓ *sécurité en terrain montagnard et accidenté (3 cours, cf.3.3.10) ;*
- ✓ *secours et sauvetage (4 cours, cf. 3.3.11.) ;*
- ✓ *physiologie de l'effort (2 cours, cf. 3.3.12.) ;*
- ✓ *neige et avalanche (cf. 3.3.14.) ;*
- ✓ *évaluations écrites (cf. 3.3.15).*

3.5. Stage didactique – normes spécifiques

- 3.5.1. Ce chapitre décrit les normes particulières. Les normes générales se retrouvent dans le chapitre 1.7.
- 3.5.2. La durée du stage sera d'un minimum de 5 jours.
- 3.5.3. Le stage se fera dans le cadre d'un stage ou d'une activité programmée par le Club Alpin Belge ou une autre fédération nationale d'alpinisme.
- 3.5.4. Le stagiaire sera supervisé dans son activité par un moniteur de ski alpinisme, par un aspirant guide ou guide de haute montagne. Il sera évalué sur base du document repris en annexe 5.2.
- 3.5.5. Il devra faire **au moins** : 2 courses de ski alpinisme, 1 course de randonnée en raquettes et 1 atelier technique.
- 3.5.6. Le stage doit se faire au plus tard 2 ans après la formation spécifique. Au-delà de cette période, le stagiaire perd le bénéfice de la réussite des cours spécifiques et il doit recommencer la formation.

3.6. Passerelle entre l'alpinisme et le ski alpinisme

Etant donné qu'une série de cours sont communs, il existe une passerelle **entre la formation de moniteur d'alpinisme niveau 1 et la formation de moniteur de ski alpinisme niveau 1**.

Les candidats déjà brevetés en alpinisme ou ski alpinisme peuvent dès lors suivre uniquement les cours spécifiques l'autre formation.

Il est également possible de suivre les 2 formations la même année.

3.7. Recyclage

Les recyclages des moniteurs de ski alpinisme sont en cours d'élaboration et seront obligatoires tous les 5 ans.

4. Moniteur d'alpinisme niveau 3 (Aspirant guide) et niveau 4 (Guide de Haute montagne).

4.1. Champ d'application du brevet – droits et prérogatives

- **Prérogatives de l'aspirant guide de haute montagne (AGHM) :**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=43B3335BC271FF7FB2E3D7FFDB27C479.tpdjo07v_1?idArticle=LEGIARTI000021763391&cidTexte=LEGITEXT000021754801&dateTexte=20100628.
- **Fiche descriptive du guide de haute montagne (GHM) :**
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=43B3335BC271FF7FB2E3D7FFDB27C479.tpdjo07v_1?idArticle=LEGIARTI000021763393&cidTexte=LEGITEXT000021754801&dateTexte=20100628.
- **Textes juridiques :** <http://www.sports.gouv.fr/francais/metiers-et- formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/brevets-d-etat-d-educateur-sportif/sports-de-montagne/sports-de-montagne-517#alpinisme>.
- **Informations générales de l'ENSA (Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme – Chamonix, France) :** <http://www.ensa-chamonix.net/>.

4.2. Conditions préalables d'accès à la formation

4.2.1. Dossier d'inscription

Enregistrer un dossier d'inscription complet auprès du CF CAB au plus tard 1 mois avant les tests probatoires de l'ENSA.

Voir description du dossier d'inscription au paragraphe 1.4.7.

4.2.2. Affiliation à une fédération sportive

Etre affilié au Club Alpin Belge ou à une fédération nationale d'alpinisme.

4.2.3. Brevet

Être breveté moniteur d'alpinisme et de ski alpinisme niveau 1.

4.2.4. Exigence technique

Posséder une grande expérience de la haute montagne et un fort niveau technique dans l'ensemble des disciplines : alpinisme (neige, glace, rocher, terrain mixte) ; ski alpinisme ; ski hors-piste ; cascade de glace, ...

4.2.5. Cours généraux

Avoir réussi les cours généraux de moniteur niveau 2 et 3 avant la session des cours spécifiques d'aspirant guide de haute montagne et guide de haute montagne, ou avoir réussi le tronc commun de l'ENSA (équivalent).

4.2.6. Tests probatoires

Cf. Coursus ENSA

4.2.7. Liste de courses

Cf. Coursus ENSA

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

4.3. Cours de formations de l'ENSA – Aspirant-guide et Guide de Haute montagne

- **Aspirant guide de haute montagne :** http://www.ensa-chamonix.net/index.php?option=com_content&view=article&id=144&Itemid=457.
- **Guide de haute montagne :** http://www.ensa-chamonix.net/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=406.
- **Infos générales sur l'ENSA :** <http://www.ensa-chamonix.net/>.

Vol 2. ALPINISME

COMMISSION PEDAGOGIQUE NOVEMBRE 2000
N° 9 MISE A JOUR DECEMBRE 2011

5. Liste des annexes

5.1. Liste de courses moniteur d'alpinisme ou de ski alpinisme niveau 1

5.2. Evaluation du stage didactique niveau 1

5.3. Documents ENSA

	Date	Lieu	Altitude ou dénivelé positif (ski)	Itinéraire	Type	Hauteur	Cotation Difficulté	Place dans la cordée
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								

Fait à le

Le candidat fera précéder sa signature de la mention suivante, écrite de sa main : "je soussigné, déclare sur l'honneur que la liste ci-dessus est exacte"

SIGNATURE :

Evaluation du stage didactique Niveau 1

TYPE DE FORMATION : ALP 1 - SKI ALP 1

Nom & prénom du candidat :

Nom & prénom du maître de stage :

Moniteur ALP 1 Moniteur SKI ALP 1 - Aspirant Guide - Guide de Haute Montagne

Référence de formation (ex : ALP 1 / 2010)

- Activité programmée par le CAB - un club du CAB

Activités programmées par un autre organisme ou une autre association :

Dénomination :

Adresse :

..... Tél. :

- Date : du au20..., soit.....jours

- Nom & prénom du responsable de l'activité programmée :

.....

1. Prestations obligatoires du candidat : 5 jours (40 h), dont

- 2 course de neige ou mixte (ALP 1)
- 1 course de rocher (ALP 1)
- 1 école de neige, glace ou rocher (ALP 1)

OU

- 2 courses de ski alpinisme (SKI ALP 1)
- 1 course de randonnée en raquette (SKI ALP 1)
- 1 atelier technique (SKI ALP 1)

2. A joindre en annexe de ce document :

- Le rapport de stage (cf. Vade Mecum, volume 2, paragraphe 1.7.14.)

ATTRIBUTION DES POINTS

Réussite**Total 50% - Sécurité 60 % sur points 4.5.**

	Préparation		Ecole		Course		Total	
	cot.	max	cot.	max	cot.	max	cot.	max
1 Connaissance du milieu		10				10		20
1.1 Géographie/Écologie du massif fréquenté		5				5		10
1.2 "Us et coutumes" du massif fréquenté		5						5
1.3 Règles de conduite						5		5
2 Pédagogie		20		20		10		50
2.1 Contact avec les stagiaires		5		5				10
2.2 Transfert des connaissances		5		5		5		15
2.3 Sécurisation des stagiaires		5						5
2.4 Organisation de l'activité		5		5				10
2.5 Gestion des situations délicates				5		5		10
3 Techniques de progression				15		15		30
3.1 Aptitudes physiques				5		5		10
3.2 Aisance rocher				5		5		10
3.3 Aisance neige et glace				5		5		10
4 Préparation de course, sécurité passive		40						40
4.1 Choix des sources		10						10
4.2 Météo		5						5
4.3 Lecture de topo		5						5
4.4 Orientation et navigation		5						5
4.5 Nivologie		5						5
4.6 Connaissance et choix du matériel		10						10
5 Sécurité active				15		25		40
5.1 Assurance en rocher (ALP 1)						10		10
5.2 Assurance en neige				5		5		10
5.3 Assurance en mixte (ALP 1)				5		5		10
5.4 Sauvetage				5				5
5.5 Survie, bivouac						5		5
6 "Feeling"		20						20
6.1 Choix des courses		10						10
6.2 Progression		5						5
6.3 Moral		5						5
TOTAL		90		50		60		200

